



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018**

Le **mardi 18 décembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

Absent(s) non excusé(s):

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

Absent(s) excusé(s):

Christian LETEURTRE

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°5 - CM/18/127

Il est rappelé au Conseil Municipal que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'effectuer des virements de crédits internes au sein de différents services, il est proposé au Conseil d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses	recettes	Commentaires
<i>FONCTIONNEMENT</i>			
D-6065-321 (Ch.011) – Livres bibliothèques	83,08 €		Avoir de la librairie Armitière suite à des retours des livres
R-6091-321 (Ch.013) – Atténuations de charges de matières premières et fournitures		83,08 €	
D-739223-01 (Ch.014) – Atténuations de produits – Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	16 906,00 €		Prélèvement et reversement du fonds de péréquation ressources comm. et intercom.
R-73223-01 (Ch.73) – Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.		16 906,00 €	
D-6712-020 (Ch.67) – Amendes fiscales et pénales	1 500,00 €		Versement indemnité à un ancien agent du Trait suite décision du tribunal administratif
D-022-020 (Ch.022) – Dépenses imprévues de fonctionnement	- 1 500,00 €		
TOTAL	16 989,08 €	16 989,08 €	
<i>INVESTISSEMENT</i>			
TOTAL	0,00 €	0,00 €	

Pour information, le solde des dépenses imprévues après D.M N° 5 est de :

022-020 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 123 216,35 €

020-01 : Dépenses imprévues d'investissement : 200 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU la délibération du 26 mars 2018 approuvant le Budget primitif 2018 de la commune.

APPROUVE la décision modificative comme indiquée dans le tableau présenté.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le



ID : 076-217607092-20181218-951_CM_18_127-DE

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 19 décembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

